

Edito

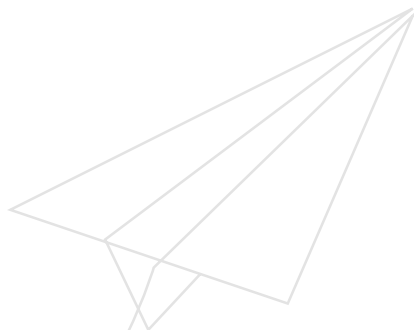


« Donner une autre vie à nos déchets. Voilà en une phrase les missions du Syndicat Mixte Artois Valorisation, et quelles missions ! Ces dernières années, ce sont plus de 100 000 tonnes de déchets qui sont traitées annuellement sur notre territoire.

Pour réduire nos déchets et limiter le prélèvement de matières premières dans la nature, l'un des moyens les plus simples et des plus appréciés des Français est le geste de tri et la valorisation des emballages. Mais un bon recyclage des matières dépend de la qualité de votre geste. C'est pourquoi, je suis heureux de vous remettre aujourd'hui ce guide qui vous accompagnera dans votre quotidien afin qu'ensemble, nous poursuivions nos efforts en matière de recyclage, de valorisation et de réduction de nos déchets.

Merci pour votre engagement. »

Philippe RAPENEAU,
Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation



Sommaire

Présentation du SMAV	4 et 5
Les déchets recyclables : (Papier, carton, plastique et métal)	6 et 7
Les déchets recyclables : le verre	8 et 9
Les déchets non recyclables	10 et 11
Les déchets biodégradables, le compostage	12 et 13
Les déchèteries	14 à 17
Les recycleries	18
Infos	19

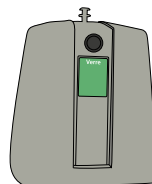
Le SMAV en quelques mots

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation – SMAV – est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

Le SMAV regroupe quelque 165 000 habitants répartis dans 197 communes. Le territoire s'étend sur 1 234 km² englobant la quasi totalité du Pays d'Artois.

Pour assurer ses missions, le SMAV compte 270 agents et dispose et exploite plusieurs installations soumises à la réglementation sur la protection de l'environnement :

- un centre de tri des emballages
- un centre de compostage des déchets verts
- un centre de compostage des bio-déchets
- 2 recycleries
- 13 déchèteries réparties sur le territoire
- un centre de valorisation multi-filières
- 3 antennes de collecte à Arras, Riencourt-les-Bapaume et Avesnes-le-Comte
- un centre de tri des ordures ménagères





Une question ? Une demande particulière ?

Le SMAV est au service de ses usagers. Vous pouvez nous retrouver sur :

www.smaV62.fr



@SMAV62

 **N°Vert** 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



LES PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES

Les papiers et cartons propres



Courriers, enveloppes, papiers d'impression, cahiers, livres



Prospectus, journaux et magazines
(sans films plastiques)



Petits cartons, boîtes et suremballages
(vides)

Les briques alimentaires bien vidées



Seuls les déchets présents sur cette page sont recyclables
et sont à déposer **EN VRAC, SANS SAC** dans ces bacs :



Bouteilles, bidons, flacons en plastique



Flacons de produits d'hygiène,
bidons et flacons de produits
d'entretien (**vides**)



Bouteilles opaques,
bouteilles transparentes
(eau, soda, jus de fruits...),
cubiteurs (**vides**)

Emballages en métal bien vidés



Aérosols
et bidons
métalliques



Boîtes métalliques
(thé, gâteaux, ...)



Canettes
de boisson



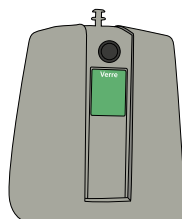
Boîtes de
conserves



LE VERRE RECYCLABLE



Dans les colonnes à verre,
on dépose uniquement



Pots et bocaux en verre
(vides et sans
capsules/couvercles)



Bouteilles en verre

Pourquoi recycler ?



Bouteilles
en verre

- Pour limiter le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans la composition du verre (sable, calcaire).
- Pour économiser l'énergie : chaque tonne traitée et broyée évite la consommation de 100 kg de fuel, de 1,46 Mégawatt par heure d'électricité et de 1,17 m³ d'eau.

Les emballages en verre doivent être bien vidés
avant d'être jetés

**OÙ VONT LES EMBALLAGES
APRÈS VOTRE GESTE DE TRI ?**

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



 Infos

1 tonne
de verre recyclé
= 660 kg
de sable
économisés

Le verre se recycle à l'infini !
Après votre geste de tri, il est lavé,
broyé, fondu et redevient du
verre pour la fabrication des
bouteilles, des bocaux.





LES DECHETS NON RECYCLABLES

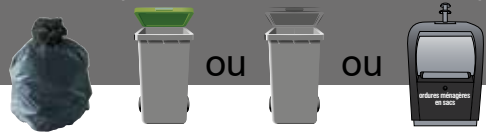
Les papiers spéciaux, sales, mouillés



Les emballages souples, sales



Ce qu'il faut mettre dans les bacs gris ordures ménagères (de préférence en sac)



Les restes alimentaires



Autres exemples





LES DECHETS COMPOSTABLES

Dans le composteur



Le compostage individuel



Réduisez vos déchets verts et ménagers en compostant, vous avez tout à y gagner !

Composter : un geste simple et efficace en faveur de l'environnement.



Déchets de jardin,
de cuisine,
déchets ménagers
non-alimentaires
en quantité limitée
(sciure, feuilles
d'essuie tout, cendres
de bois...)

Faire votre propre compost...

Demandez
dès aujourd'hui
votre
COMPOSTEUR
auprès du SMAV !

- C'est moins de déchets dans votre poubelle, donc moins de déchets à collecter et à traiter.
- C'est améliorer la qualité du sol grâce au compost obtenu. Pas de jardin ? Pensez aux bacs de fleurs et plantes d'appartement !

 **N°Vert 0 800 62 10 62**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



LES DÉCHÈTERIES

On dépose à la déchèterie



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



GRAVATS



PAPIERS / CARTONS



VERRE



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



BOIS



AMPOULES/NÉONS



BATTERIES



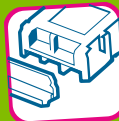
PILES/ACCUS



HUILE DE FRITURE



SOLVANTS/POLLUANTS



POLYSTYRÈNE



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



Où les trouver ?

(Les horaires sont disponibles sur www.smav62.fr)

ACHICOURT

Rue des Ateliers

BOISLEUX-AU-MONT

Rue de la Gare

AUBIGNY-EN-ARTOIS

Chemin de Savy Berlette

BUCQUOY

Route Départementale n°12

AVESNES-LE-COMTE

Route Départementale n°8

DAINVILLE

Avenue de l'Hippodrome

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT

Chemin d'Arleux

MARŒUIL

Rue Curie

BAPAUME

Route de Douai

RIVIÈRE

Route Départementale n°7

BERTINCOURT

Route d'Ytres

ST LAURENT BLANGY

ZA des 3 Fontaines

Destinées à recueillir les déchets qui seront recyclés ou détruits, les déchèteries permettent de lutter contre le développement des dépôts sauvages et de réduire les atteintes à l'environnement.

Déchets acceptés en déchèteries : les végétaux



Info



Le SMAV possède sa propre unité de compostage des déchets verts.

Basée à Tilloy-lès-Mofflaines, elle permet la production de plusieurs milliers de tonnes de compost chaque année.

Le compost est un engrais naturel et puissant qui sert à enrichir les terres agricoles du territoire.



LES DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés en déchèteries : les lampes



LAMPES

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent



Toutes les déchèteries du SMAV reprennent vos lampes (voir adresses en page 14 ou sur www.sma62.fr).



Vous pouvez aussi rapporter vos lampes usagées en **magasin**. Tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.).

Liste des magasins disponible sur www.recylum.com/particuliers

Une fois rapportée, que devient votre lampe usagée ?

Les lampes sont prises en charge par Réylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids.



Déchets acceptés en déchèteries : les DEEE



ECRANS

Les **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques** représentent tous les appareils fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Ils ne doivent pas être jetés à la poubelle et font l'objet d'une collecte sélective.



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS

Comment fonctionne la filière DEEE ?

L'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique neuf correspond au coût de collecte, de dépollution et de recyclage des anciens appareils. Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au fonctionnement de la filière agréée. Elle est affichée de manière visible et séparée du prix du produit.



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS

Que faire de mes DEEE ?

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques en fin de vie :

- en déchèterie (horaires et infos sur www.snav62.fr/les-decheteries/)
- en magasin (à l'accueil ou lors de la livraison d'un nouvel appareil)
- dans une association de l'économie sociale et solidaire.

Quel recyclage pour les DEEE ?

Eco-systèmes assure, depuis novembre 2006, la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif de collecte et de traitement pour les DEEE en fin de vie. Une fois collectés les appareils sont :

- Dépollués, grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses.
- Recyclés, en démantelant et en séparant les matières.
- Valorisés, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.





LES DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés en déchèteries : le mobilier usager

Votre **Mobilier usager** peut avoir une seconde vie à travers le réemploi ou le recyclage. Plutôt que de jeter ces meubles vous pouvez les transformer, les réparer, faire un don (par exemple dans l'une de nos recycleries) ou favoriser leur recyclage.

Quels types de mobilier peuvent bénéficier du recyclage ?

Éco-mobilier classe ces meubles en 6 grandes familles :

- Les chaises
- Les rembourrés (canapé et fauteuil)
- Les rangements de cuisine
- La literie (sommier et matelas)
- Les meubles (table, vitrine...)
- Le mobilier de jardin (chaises, tables, transat...)



Où déposer ce mobilier ?

Pour assurer son recyclage, il peut être amené dans l'une des déchèteries du territoire équipées de bennes spécifiques : à Saint-Laurent-Blangy, Dainville, Bapaume, Aubigny en Artois, Achicourt, Avesnes le Comte, Rivière, Bucquoy, Maroeuil et Bailleul Sire Berthoult. Une fois déposés sur l'un de ces sites, vos meubles seront pris en charge par Éco-mobilier qui assurera leur valorisation.

écomobilier

Que fait Éco-mobilier des meubles collectés ?

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Le **BOIS** peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble

La **MOUSSE** d'un matelas peut être récupéré pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Le **PLASTIQUE** d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

Les autres déchets acceptés en déchèteries

Déchets spéciaux et/ou polluants

Gravats, huiles et filtres de vidange, batteries, piles et accumulateurs, peintures, produits toxiques...



Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

Tous les TLC trouvent une seconde vie dès que le geste de tri est accompli. Toutes les déchèteries du SMAV sont équipées de bornes textiles comportant le logo Éco TLC.

Tous les points de collecte sur : <http://www.lafibredutri.fr/carto>



Vous pouvez placer dans les bornes tous vos TLC usés ou juste démodés, déchirés ou troués à condition qu'ils soient propres et secs. Des articles humides risqueraient de moisir et de détériorer le reste des apports. Dans la mesure du possible, attachez les chaussures par paire et fermez bien votre sac.

Encombrants, bois, polystyrène, radiographies, verre, capsules Nespresso®...



Après votre geste de tri en déchèterie, que se passe-t-il ?

Actuellement, 80% des matériaux amenés en déchèterie sont valorisés. Les autres partent en enfouissement. La partie importante des déchets qui ne sont pas encore valorisés est contenue dans les bennes d'encombrants puisque toutes les matières y sont mélangées. C'est pourquoi nous vous invitons à trier toujours plus finement vos apports et mettons à votre disposition de plus en plus de récupérateurs différents.

Les déchets refusés en déchèteries



NON



NON

Pneus, ordures ménagères, déchets industriels, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets hospitaliers, médicaments à apporter en pharmacie, ...

Le SMAV apporte régulièrement des modifications sur son réseau de déchèteries.

Ainsi, certaines consignes de tri peuvent varier d'une déchèterie à l'autre.

NON



Info

Même s'il ne peut être réutilisé pour la fabrication de nouveaux produits, un déchet non recyclable peut être valorisé autrement.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les projets du SMAV en matière de valorisation, vous pouvez contacter votre Service relation usagers au

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



LES RECYCLERIES



Les appareils
électriques
vendus à la recyclerie sont
garantis 1 mois

Retrouvez
le Cercle des Objets
sur



Le SMAV possède
2 magasins proposant
des produits issus du réemploi.

Au Cercle des Objets, les produits récoltés sont nettoyés, réparés et proposés à la vente dans l'un des deux magasins du SMAV. Une façon de leur donner une seconde vie, de réduire la production de déchets tout en permettant aux habitants de s'équiper à moindre frais.

Téléviseur, lave-linge, petit électroménager, mobilier, sont autant d'équipements qui attendent acquéreurs à la recyclerie.

> à Arras :

21 avenue Lobbedez et
Rue Alfred de Musset

ouverture le mardi et vendredi
de 14h à 18 h
et le mercredi et le samedi
de 10h à 12h et de 14h à 18h



INFOS



5 briques
de lait
= 1 rouleau
de papier toilette

25 bouteilles de lait
= 1 pull polaire

Les bouchons sont recyclables,
pas la peine de les retirer !

Réduisez vos emballages en plastique
en privilégiant les gros contenants,
les éco-recharges ou les
produits concentrés.

670
canettes
= 1 vélo

L'acier et l'aluminium
sont recyclables
à l'infini !

1 tonne
de papier recyclé
= 16 arbres
sauvés

Réduisez
vos déchets papier
en apposant un
STOP PUB sur votre
boîte aux lettres,
ou en privilégiant les impressions recto/
verso.

1 bouteille
en verre jetée dans
la nature
= 5 000 ans
pour se dégrader

Alors que bien trié,
le verre se recycle
à 100% et à **l'infini**

26 kg / an /
habitant

C'est ce qui est
gaspillé en moyenne,
en France soit
10 millions de tonnes

56 000 T
de matériaux
collectés dans les
16 déchèteries

80% de ces matériaux
sont aujourd'hui
valorisés

Pour arriver à ce résultat, vos efforts de tri
sur les sites sont essentiels.



11 rue Volta
62217 Tilloy-lès-Mofflaines
www.smav62.fr
contact@smav62.fr

 **N°Vert** 0 800 62 10 62

www.ademe.fr www.citeo.fr

